

Ce père de famille, privé de ses deux filles de 5 et 2 ans, avait loué un appartement pour une semaine conformément aux instructions judiciaires. « Lorsque j'ai voulu garder mes enfants la nuit, la mère m'a téléphoné, exigeant leur retour immédiat. J'ai dit qu'elles dormaient. Elle m'a prévenu : je viens les chercher avec la police ! » Un scénario pénible pour ce père aux nerfs à vif, qui se bat depuis plusieurs années pour avoir le droit de recevoir ses filles chez lui, en France pour les vacances.

Après cet épisode tendu, l'avocat d'Arnold Romain lui a soufflé qu'il n'était pas judicieux de chercher à retrouver ses filles. "La mère s'est opposée à ce que je les vois et leur parle, elle a coupé Skype" Au bout de 4 jours, le père a écourté ses vacances. Un nouveau fiasco d'autant plus douloureux que les grands-parents narbonnais avaient eux aussi effectué le trajet en Écosse pour ces vacances, soulagés de pouvoir enfin renouer avec leurs petites-filles après deux années de privation.

Amertume

À l'issue d'une procédure longue et onéreuse, il est toujours interdit à Arnold Romain de quitter le territoire Écossais avec ses deux filles. La seule concession faite par les autorités judiciaires écossaises est un droit de visite de quelques heures par jour (excluant la nuit), et qui ne correspond pas au planning des deux enfants. Arnold Romain, chef d'entreprise narbonnais, a effectué 20 allers et retours entre la France et l'Écosse depuis 2013 pour éviter que le lien ne soit rompu entre lui et ses filles. Après deux ans de procédure, je m'apprête à passer un nouveau Noël sans mes filles, laisse-t-il tomber, amer.

Le Royaume-Uni est signataire de la convention de la Haye, mais ne l'applique pas. Si depuis le départ, l'interdiction de sortie avait été enlevée, la mère se serait calmée. Son attitude s'est durcie, car elle a été confortée par la justice écossaise, très protectrice pour la mère. "Moi, je suis traité comme un délinquant. Aujourd'hui, je suis soumis au bon vouloir de la mère, et le temps joue contre moi".

Eternelle procédure entre France et Ecosse

Le couple vivait à Narbonne, lorsque la mère, de nationalité écossaise, est partie en Écosse pendant son congé parental, emmenant avec elle ses deux filles âgées de 3 ans et quelques mois.

Un premier jugement écossais reconnaît l'enlèvement d'enfants et ordonne le retour immédiat de la mère. En appel, la cour d'Édimbourg casse ce premier jugement et écarte les preuves d'intégration en France de la famille. S'ensuit une longue procédure (de novembre 2013 à mai 2015) pour déterminer la juridiction compétente : France ou Écosse ? La Cour de Londres, en troisième ressort, reconnaît la compétence d'un tribunal écossais. L'affaire atterrit entre les mains d'un shérif à Dundee.

Le père, contraint de prendre un avocat à Dundee cette fois, relance la procédure en vue d'obtenir le droit de garde pendant les vacances en France et la levée de l'interdiction de sortie du territoire.

<https://www.outbrain.com/what-is/default/fr>

Contenus sponsorisés



Que faut-il faire pour préserver sa prostate ?
Olliscience
(<http://www.olliscience.com/lettre/olliman-prostate/polst805/>)
promocode=POLSTA21&utm_source=Oubrain&utm_medium=Native&utm_campaign=Funnel-0-Olliman)



Kia cee'd : découvrez nos meilleures offres LLD.
Kia
(<https://ad.doubleclick.net/ddm/clk/405726001;20594899;d>)



Le nouveau Grandland X : Un SUV qui va vous enthousiasmer
(<https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N6428.1984505OUTBRAI>)

(<http://www.outbrain.com/what-is/default/fr>)

Contenus Sponsorisés

